

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (UE) n° 2015/830 de la Commission

Date d'édition 11/07/2013
Édition 2
Date de révision 03/03/2016
Révision 3

Solution de nitrate de magnésium

RUBRIQUE 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise								
1.1	Identificateur de produit							
	Nom commercial du produit	Fertibersol (Mg – L)						
	Nom chimique	Mélange, principal ingrédient Nitrate de magnésium hexahydraté						
	Synonymes	Solution de nitrate de magnésium 7 % N 9,5 MgO						
	Formule chimique	Mélange, principal ingrédient Mg(NO ₃) ₂ · 6H ₂ O						
	Numéro d'index UE (Annexe 1)	Pas applicable						
	N° CE	Pas applicable						
	N° CAS	Pas applicable						
	REACH ou numéro d'enregistrement national du produit	Pas applicable						
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées							
	Utilisations identifiées	Comme engrais et dans la fabrication de mélanges						
	Utilisations déconseillées	Aucune.						
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité							
	Nom de l'entreprise	FERTIBERIA. S.A.						
	Adresse de l'entreprise	Paseo de la Castellana, 259 D. Plantas 47 y 48 - 28046 Madrid						
	Téléphone de l'entreprise	Standard : 91.586.62.00 ; Fábrica de Avilés : 985-57.78.50						
	e-mail de l'entreprise aux fins de la FDS	reachfertiberia@fertiberia.es						
1.4	Numéro d'appel d'urgence							
	Fábrica de Avilés : 985-57.78.50							
RUBRIQUE 2 Identification des dangers								
2.1	Classification de la substance ou du mélange*							
	Conformément au Règlement CE 1272/2008 [CLP] Pas dangereux.							
2.2	Éléments d'étiquetage							
	Pictogrammes	Mot d'avertissement	Indications de danger		Conseils de prudence			
2.3	Autres dangers							
	Critère PBT/vPvB							
	Conformément à l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006, il n'est ni PBT ni vPvB car c'est une substance inorganique.							
	Autres dangers n'impliquant pas la classification du produit							
	Dangers physiques et chimiques							
	S'il est impliqué dans un feu, il peut émettre des gaz toxiques (oxydes d'azote). Le solide résultant de la cristallisation (nitrate de magnésium hexahydraté) n'est pas comburant. Si une source de chaleur intense provoque la déshydratation du solide, il présentera un risque d'incendie et d'explosion au contact d'agents réducteurs.							
	Ce produit est fondamentalement inoffensif lorsqu'il est manipulé correctement. Il convient toutefois de noter ce qui suit : Contact avec la peau : une surexposition peut causer des irritations. Contact avec les yeux : les éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des rougeurs et des douleurs.							
	Ingestion : en cas d'ingestion de faibles quantités, un effet toxique est peu probable. En grandes quantités, il peut provoquer des douleurs abdominales, le bleuissement des lèvres, des ongles ou de la peau, de la confusion, des convulsions, des vertiges, des maux de tête, des nausées et une perte de connaissance.							
	Inhalation : le dégagement de gaz est improbable car ces solutions se manipulent à froid. L'inhalation de la poussière résultant de la cristallisation peut causer des maux de gorge.							
	Effets à long terme : pas d'effet néfaste connu.							
	Autres : Feu et décomposition thermique : l'inhalation de gaz de décomposition, qui contiennent des oxydes d'azote, peut provoquer une irritation et avoir des effets corrosifs sur l'appareil respiratoire. Ces gaz peuvent causer un œdème pulmonaire à effet retardé.							
	Dangers pour la santé							
	Dangers pour l'environnement							
	Les déversements importants peuvent avoir des impacts négatifs sur l'environnement tels que l'eutrophisation (développement non désiré de la flore) des eaux de surface confinées ou la contamination par des nitrates. (Voir rubrique 12).							
* Pour connaître la signification complète des mentions de danger (H): voir RUBRIQUE 16								
RUBRIQUE 3 Composition/information sur les composants								
3.2	Nom	% (p/p)	N° CAS	IUPAC	N° Index R.1272/2008	N° Registre REACH	Classification Rég. 1272/2008	Limites de concentration spécifiques
	Nitrate de magnésium hexahydraté	Env. 64 %	13446-18-9	magnesium dinitrate hexahydrate	----	01-2119491164-38-0025	Sans classification	
	Eau	Env. 36 %	7732-18-5			Pas nécessaire	Sans classification	

Solution de nitrate de magnésium

RUBRIQUE 4 Premiers secours											
4.1	Description des premiers secours										
	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">Conseils généraux</td> <td>Faire appel à un médecin quand c'est nécessaire.</td> </tr> <tr> <td>Inhalation</td> <td>Aucune vapeur dangereuse ne se produit à température ambiante. En cas d'inhalation de la poussière résultant de la cristallisation, amener la victime à l'air libre, la mettre au repos et, si nécessaire, appeler un médecin.</td> </tr> <tr> <td>Ingestion</td> <td>Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et faire boire de l'eau ou du lait. Faire appel à un médecin si la quantité avalée est significative.</td> </tr> <tr> <td>Contact avec la peau</td> <td>Laver la zone affectée avec de l'eau abondante. Retirer les vêtements contaminés et rincer à nouveau.</td> </tr> <tr> <td>Contact avec les yeux</td> <td>Laver ou rincer les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 10 minutes, y compris derrière les paupières. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Faire appel à un médecin si l'irritation oculaire persiste.</td> </tr> </table>	Conseils généraux	Faire appel à un médecin quand c'est nécessaire.	Inhalation	Aucune vapeur dangereuse ne se produit à température ambiante. En cas d'inhalation de la poussière résultant de la cristallisation, amener la victime à l'air libre, la mettre au repos et, si nécessaire, appeler un médecin.	Ingestion	Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et faire boire de l'eau ou du lait. Faire appel à un médecin si la quantité avalée est significative.	Contact avec la peau	Laver la zone affectée avec de l'eau abondante. Retirer les vêtements contaminés et rincer à nouveau.	Contact avec les yeux	Laver ou rincer les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 10 minutes, y compris derrière les paupières. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Faire appel à un médecin si l'irritation oculaire persiste.
Conseils généraux	Faire appel à un médecin quand c'est nécessaire.										
Inhalation	Aucune vapeur dangereuse ne se produit à température ambiante. En cas d'inhalation de la poussière résultant de la cristallisation, amener la victime à l'air libre, la mettre au repos et, si nécessaire, appeler un médecin.										
Ingestion	Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et faire boire de l'eau ou du lait. Faire appel à un médecin si la quantité avalée est significative.										
Contact avec la peau	Laver la zone affectée avec de l'eau abondante. Retirer les vêtements contaminés et rincer à nouveau.										
Contact avec les yeux	Laver ou rincer les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 10 minutes, y compris derrière les paupières. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Faire appel à un médecin si l'irritation oculaire persiste.										
4.2	Principaux symptômes et effets, aigus et différés										
	Aucun symptôme connu.										
4.3	Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires										
	L'inhalation des gaz dégagés lors d'un feu ou d'une décomposition thermique, qui contiennent des oxydes d'azote, peut provoquer une irritation et avoir des effets corrosifs sur l'appareil respiratoire. Administrer de l'oxygène, en particulier si le pourtour de la bouche est de couleur bleue (méthémoglobine).										
RUBRIQUE 5 Mesures de lutte contre l'incendie											
5.1	Moyens d'extinction										
	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">Moyens d'extinction appropriés</td> <td>Eau.</td> </tr> <tr> <td>Moyens d'extinction à ne pas utiliser</td> <td>Aucun.</td> </tr> </table>	Moyens d'extinction appropriés	Eau.	Moyens d'extinction à ne pas utiliser	Aucun.						
Moyens d'extinction appropriés	Eau.										
Moyens d'extinction à ne pas utiliser	Aucun.										
5.2	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange										
	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">Dangers spéciaux</td> <td>Il existe un risque potentiel d'explosion pendant un incendie si le produit est fortement confiné et/ou contaminé par des matériaux incompatibles (par ex. matière organique, composés halogénés - voir la rubrique 10) Éviter que le produit soit jeté à l'égout.</td> </tr> <tr> <td>Dangers de la décomposition thermique et des produits de la combustion</td> <td>Oxydes d'azote et Omg</td> </tr> </table>	Dangers spéciaux	Il existe un risque potentiel d'explosion pendant un incendie si le produit est fortement confiné et/ou contaminé par des matériaux incompatibles (par ex. matière organique, composés halogénés - voir la rubrique 10) Éviter que le produit soit jeté à l'égout.	Dangers de la décomposition thermique et des produits de la combustion	Oxydes d'azote et Omg						
Dangers spéciaux	Il existe un risque potentiel d'explosion pendant un incendie si le produit est fortement confiné et/ou contaminé par des matériaux incompatibles (par ex. matière organique, composés halogénés - voir la rubrique 10) Éviter que le produit soit jeté à l'égout.										
Dangers de la décomposition thermique et des produits de la combustion	Oxydes d'azote et Omg										
5.3	Conseils aux pompiers										
	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">Méthodes spécifiques de lutte contre l'incendie</td> <td>Ouvrir les portes et les fenêtres de l'enceinte afin de d'obtenir une ventilation maximale. Éviter de respirer les fumées (toxiques). Ne pas se tenir sous le vent par rapport au feu. Empêcher toute contamination de l'engrais par des huiles ou d'autres matières inflammables. Retirer les conteneurs de la zone exposée au feu si l'on peut le faire sans danger.</td> </tr> <tr> <td>Protection spéciale dans la lutte contre l'incendie</td> <td>Utiliser un appareil respiratoire autonome en cas de fumées.</td> </tr> </table>	Méthodes spécifiques de lutte contre l'incendie	Ouvrir les portes et les fenêtres de l'enceinte afin de d'obtenir une ventilation maximale. Éviter de respirer les fumées (toxiques). Ne pas se tenir sous le vent par rapport au feu. Empêcher toute contamination de l'engrais par des huiles ou d'autres matières inflammables. Retirer les conteneurs de la zone exposée au feu si l'on peut le faire sans danger.	Protection spéciale dans la lutte contre l'incendie	Utiliser un appareil respiratoire autonome en cas de fumées.						
Méthodes spécifiques de lutte contre l'incendie	Ouvrir les portes et les fenêtres de l'enceinte afin de d'obtenir une ventilation maximale. Éviter de respirer les fumées (toxiques). Ne pas se tenir sous le vent par rapport au feu. Empêcher toute contamination de l'engrais par des huiles ou d'autres matières inflammables. Retirer les conteneurs de la zone exposée au feu si l'on peut le faire sans danger.										
Protection spéciale dans la lutte contre l'incendie	Utiliser un appareil respiratoire autonome en cas de fumées.										
RUBRIQUE 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle											
6.1	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence										
	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas nécessaire.										
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement										
	Prendre soin d'éviter la contamination du sol, des cours d'eau et des caniveaux et prévenir les autorités compétentes en cas de contamination accidentelle des cours d'eau.										
6.3	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage										
	Arrêter les fuites si c'est possible. Contenir la dispersion avec n'importe quel moyen disponible hormis le bois, la sciure ou d'autres matériaux combustibles. Tout déversement d'engrais doit être nettoyé rapidement et, si possible, être ramassé par pompage.										
6.4	Référence à d'autres rubriques										
	Voir la rubrique 1 pour les données de contact, la rubrique 8 pour les équipements de protection individuelle et la rubrique 13 pour l'élimination des déchets										
RUBRIQUE 7 Manipulation et stockage											
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger										
	Éviter la contamination par des matières inflammables (par ex. le gazole, les graisses, etc.) et autres matières incompatibles. Lorsqu'on manipule le produit pendant de longues périodes, utiliser des équipements de protection individuelle appropriés (par ex. des gants). Nettoyer soigneusement les installations avant de réaliser des opérations de maintenance ou de réparation.										
7.2	Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités										
	Éloigner de toute source de chaleur et des flammes. Maintenir toujours le produit éloigné des matières inflammables et des substances mentionnées à la rubrique 10. Dans la zone d'entrepôt, s'assurer que l'on applique des normes strictes d'ordre et de nettoyage.										
	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">Matériaux d'emballage recommandés et non recommandés</td> <td>Les matériaux appropriés pour les récipients sont l'acier inoxydable et les plastiques synthétiques.</td> </tr> </table>	Matériaux d'emballage recommandés et non recommandés	Les matériaux appropriés pour les récipients sont l'acier inoxydable et les plastiques synthétiques.								
Matériaux d'emballage recommandés et non recommandés	Les matériaux appropriés pour les récipients sont l'acier inoxydable et les plastiques synthétiques.										
7.3	Utilisation(s) finale(s) particulière(s)										
	Voir la rubrique 1.2 et les annexes pour les scénarios d'exposition.										
Note : stabilité et réactivité, voir la rubrique 10.											

Solution de nitrate de magnésium

RUBRIQUE 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle								
8.1 Paramètres de contrôle								
	Valeurs limites d'exposition		Composant	CAS				
			Nitrate de magnésium	10377-60-3	Non établie.			
	Dérivé du RSC	DNEL		Travailleur			consommateur	
				systemique	industriel	professionnel		
			oral	long terme	Pas applicable	Pas applicable	12,5 mg/kg pc/jour	
			inhalable	long terme	36,7 mg/m ³	36,7 mg/m ³	10,9 mg/m ³	
		cutané	long terme	20,8 mg/kg pc/jour	20,8 mg/kg pc/jour	12,5 mg/kg pc/jour		
	PNEC	eau		air	sol	microbiologique	sédiment	oral
		eau douce : 0,45 mg/l eau salée : 0,045 mg/l en libérations intermittentes : 4,5 mg/l		Non disponible	Données disponibles insuffisantes	18 mg/l	Données disponibles insuffisantes	Faible potentiel de bioaccumulation
8.2 Contrôles de l'exposition								
Mesures d'ingénierie et contrôles hygiéniques Protection individuelle Yeux Peau et corps Mains Respiratoire Thermiques Contrôle de l'exposition environnementale			Disposer d'eau courante et fraîche en abondance pour le lavage en cas de contact avec la peau et les yeux. Disposer de ventilation là où c'est nécessaire. Ne pas manger, ni boire, ni fumer pendant la manipulation. Se laver les mains après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Utiliser le lavabo à la fin de la journée de travail.					
			Lunettes de sécurité avec protections latérales (EN 166) pour prévenir l'irritation oculaire. Si des projections peuvent se produire, porter des lunettes panoramiques (monobloc) ou un écran facial. Vêtement de travail. Porter des gants appropriés (par exemple, en caoutchouc ou en cuir) si l'on va manipuler le produit pendant de longues périodes de temps. Aucune vapeur dangereuse ne se produit à température ambiante. Voir rubrique 6.					
Les conseils relatifs à la protection individuelle sont valides pour des niveaux élevés d'exposition. Choisir les protections individuelles adaptées aux risques de l'exposition.								
RUBRIQUE 9 Propriétés physiques et chimiques								
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles								
Aspect			Liquide incolore.					
Couleur			Incolore					
Odeur			Inodore					
Poids moléculaire			Pas applicable					
pH			pH solution aqueuse (50 g/l) env. 5.					
Point d'ébullition			Non disponible					
Point de fusion			La solution cristallise à < -20 °C. Le nitrate de magnésium hexahydraté (solide) fond à 95 °C.					
Point d'inflammation			Non inflammable					
Inflammabilité			Non inflammable					
Propriétés explosives			N'est pas explosif. S'il est chauffé dans de fortes conditions de confinement (par exemple, dans des tuyaux ou des égouts), il peut provoquer une réaction violente ou une explosion, en particulier s'il existe une contamination par une des substances mentionnées à la rubrique 10.					
Température d'autoinflammation			Non inflammable					
Température de décomposition			Non disponible					
Limite d'explosivité inférieure			Pas applicable					
Limite d'explosivité supérieure			Pas applicable					
Propriétés comburantes			N'est pas classé comme comburant.					
Densité à 20 °C			1 300 kg/m ³					
Pression de vapeur à 100 °C			Non disponible					
Densité de la vapeur			pas applicable					
Coefficient de partage n-octanol/eau			pas applicable					
Viscosité			Non disponible					
Hydrosolubilité			Miscible en toutes proportions					
9.2 Autres informations								
			Poids moléculaire 256,4 pour l'ingrédient principal (nitrate de magnésium hexahydraté)					

Solution de nitrate de magnésium

RUBRIQUE 10		Stabilité et réactivité
10.1	Réactivité	Stable dans des conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation (voir rubrique 7)
10.2	Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation (voir rubrique 7)
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Quand il est chauffé, il peut se décomposer et libérer du NOx et de l'OMG.
10.4	Conditions à éviter	Proximité de sources de chaleur ou de feu. Contamination par des matières incompatibles. Abaissement de la température au-dessous du point de cristallisation. Chauffage en milieu confiné Travaux de soudure ou thermiques dans les équipements ou les usines pouvant contenir des restes d'engrais sans les avoir lavés au préalable afin d'éliminer les restes de produit.
10.5	Matières incompatibles	Matières combustibles, agents réducteurs, matière organique, acides, bases fortes, soufre, chlorates, chlorures, chromates, nitrites, permanganates, poudres métalliques et substances contenant des métaux tels que le cuivre, le nickel, le cobalt, le zinc et leurs alliages.
10.6	Produits de décomposition dangereux	En cas d'incendie : voir rubrique 5 Soumis à un chauffage intense, il fond et se décompose en libérant des gaz toxiques (par ex. NOx).

RUBRIQUE 11		Informations toxicologiques				
11.1		Informations sur les effets toxicologiques				
Toxicité aiguë						
Composant	N° CAS	Méthode	Espèces	Voie	Résultat	
Nitrate de magnésium hexahydraté	13446-18-9	OECD 423 OECD 402	rat rat	orale cutanée respiratoire	DL50 : > 2 000 mg / kg pc. DL50 : > 5 000 mg / kg pc. Non disponible	
Corrosion cutanée/irritation cutanée						
Composant	N° CAS	Méthode	Espèces	Voie	Résultat	
Nitrate de magnésium hexahydraté	13446-18-9	OECD 404	Lapin	cutanée	Non irritant	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire						
Composant	N° CAS	Méthode	Espèces	Voie	Résultat	
Nitrate de magnésium hexahydraté	13446-18-9	OECD 405	Lapin	oculaire	Non irritant. Voir essai NOTOX B.V. du 4 mai 2011	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée						
Composant	N° CAS	Méthode	Espèces	Voie	Résultat	
Nitrate de magnésium hexahydraté	13446-18-9	OECD 429	souris	cutanée	Non sensibilisant	
Mutagenicité sur les cellules germinales						
Composant	N° CAS	Méthode	Espèces	Résultat		
Nitrate de magnésium hexahydraté	13446-18-9	OECD 471 OECD 473 OECD 476	bactéries aberration chromosomique mutation sur cellules de mammifère	Négatif. Non mutagène. Test d'Ames Négatif. Non mutagène Négatif. Non mutagène		
Cancérogénicité						
Composant	N° CAS	Méthode	Espèces	Voie	Résultat	
Nitrate de magnésium hexahydraté	13446-18-9				Pas de données	
Toxicité pour la reproduction						
Composant	N° CAS	Méthode	Espèces	Voie	Résultat	
Nitrate de magnésium hexahydraté	13446-18-9	OECD 422	rat	orale	- Effets sur la fertilité : NOAEL : ≥ 1 500 mg/kg pc/j. - Toxicité pour le développement : NOAEL : ≥ 1 500 mg/kg pc/j	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique y exposition répétée						
Composant	N° CAS	Méthode	Espèces	Voie	Résultat	
Nitrate de magnésium hexahydraté	13446-18-9	OECD 422	rat	orale (28 jours)	Voie orale sous-aiguë. NOAEL : ≥ 1 500 mg/kg poids corporel/jour.	
Danger par aspiration		Aucun effet important ou danger critique connu.				

Solution de nitrate de magnésium

RUBRIQUE 12								
Information écologique								
12.1 Toxicité								
Toxicité aquatique								
Composant	N° CAS		Poissons (Poecilia reticulata)	Crustacés (Daphnia magna)	Algues (benthic diatoms)			
Nitrate de magnésium hexahydraté	13446-18-9	Court terme	CL50 (96 h) = 1 378 mg/l (de nitrate de potassium).	CE50/CL50 (48 h) = 490 mg/l (de nitrate de potassium)	CL50/CE50 (10 jours) > 1 700 mg/l (de nitrate de potassium)			
		Long terme	Pas nécessaire	Pas nécessaire	Non disponible			
Toxicité terrestre								
Composant	N° CAS	Macro-organismes		Micro-organismes	Plantes terrestres	Autres organismes		
Nitrate de magnésium hexahydraté	13446-18-9	Non justifié du point de vue scientifique		Non justifié du point de vue scientifique	Non justifié du point de vue scientifique	Non disponible		
Activité microbiologique dans les systèmes de traitement des eaux usées								
Composant	N° CAS	Toxicité pour les micro-organismes aquatiques						
Nitrate de magnésium hexahydraté	13446-18-9	EC50/LC50 (180 min) > 1 000 mg/l (de nitrate de sodium)						
12.2 Persistance et dégradabilité								
Composant	N° CAS	Dégradation						
Nitrate de magnésium hexahydraté	13446-18-9	Hydrolyse	Non hydrolysable. Essai pas nécessaire					
		Photolyse	Pas de données disponibles					
		Biodégradation	Pas nécessaire, substance inorganique.					
12.3 Potentiel de bioaccumulation								
Composant	N° CAS	Coefficient de partage octanol-eau (Kow)	Facteur de bioconcentration (BCF)	Observations				
Nitrate de magnésium hexahydraté	13446-18-9	Pas applicable. Substance inorganique.	-					
12.4 Mobilité dans le sol								
Composant	N° CAS	Résultat						
Nitrate de magnésium hexahydraté	13446-18-9	Faible potentiel d'absorption (fondé sur ses propriétés)						
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB								
Non pertinent. Substance inorganique. Voir l'annexe XIII du REACH.								
12.6 Autres effets néfastes								
Il n'existe pas d'autre information.								
RUBRIQUE 13								
Considérations relatives à l'élimination								
13.1 Méthodes de traitement des déchets								
Selon le degré et la nature de la contamination, éliminer ce déchet en l'utilisant comme engrais sur le site agricole ou comme matière première. Vider les récipients en les agitant afin d'éliminer le plus possible de contenu. Si les autorités locales l'acceptent, les récipients vides pourront être éliminés comme matière non dangereuse ou être rendus à des fins de recyclage.								
RUBRIQUE 14								
Informations relatives au transport								
14.1 - 14.6	Information réglementaire	Numéro ONU	Nom propre du transport	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette	Dangers pour l'environnement	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
	ADR/RID ADNR IMDG IATA						NON CLASSÉ	
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC : Pas applicable							
RUBRIQUE 15								
Informations relatives à la réglementation								
15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement								
Règlement 2003/2003 (engrais) Règlement 1907/2006 (REACH). Entrée 58 de l'annexe XVII. Règlement 1272/2008 (CLP) D.R. 506/2013 (engrais) D.R. 374/2001 (agents chimiques)								
15.2 Évaluation de la sécurité chimique								
Évaluation de la sécurité chimique réalisée pour l'ingrédient principal, le nitrate de magnésium hexahydraté et anhydre.								

Solution de nitrate de magnésium

RUBRIQUE 16	Autres informations	
	Phrases de risque	Aucune
	Indications de danger	Aucune
	Conseils de prudence	Aucun
	Références bibliographiques et sources des données	Évaluation de la sécurité chimique du nitrate de magnésium hexahydraté et anhydre ; Documents Guide EFMA/FERTILIZER EUROPE ; Données de TFI HPV ; NOTOX. Le produit n'a pas été classé comme "irritant oculaire" compte tenu des résultats négatifs obtenus dans les essais réalisés par NOTOX B.V. le 4 mai 2011. (Acute eye irritation/corrosion study with Magnesium nitrate hexahydrate in the rabbit)
	Abréviations et acronymes	VLA-ED : valeur limite d'exposition (journalière) VLA-EC : valeur limite d'exposition (courte durée) NOAEL : dose sans effet nocif observé DL50 : dose létale 50 % CL50 : concentration létale 50 % CE50 : concentration efficace 50 % DNEL : dosée dérivée sans effet PNEC : concentration prédite sans effet LOEC : concentration efficace la plus faible observée NOEC : concentration sans effet observé NOAEC : concentration sans effet nocif observé
	Formation adéquate pour les travailleurs	Formation obligatoire en matière de prévention des risques professionnels
	Date de la FDS précédente	Rev.2, daté du 11/07/2013
	Modifications apportées à la révision actuelle	Changement de numéro d'enregistrement. Adaptation au Règlement (UE) n° 2015/830 de la Commission

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont fournies de bonne foi et ont été établies sur la base de nos connaissances du produit à la date de sa publication. Elles n'impliquent aucune reconnaissance d'un engagement ou d'une responsabilité légale de l'entreprise quant aux conséquences de son utilisation ou de sa mauvaise utilisation dans n'importe quelles circonstances.